



## Lettre aux directrices et directeurs

Cher-chère collègue

La période de vote des **élections professionnelles** approche. C'est un moment démocratique important qui va concerner toute la fonction publique.

A l'éducation nationale **le vote sera électronique**. Il concerne les professeur·es des écoles, les instituteurs et institutrices, les AESH, les AED, les contractuel·les,... Selon leur statut, le nombre de votes à émettre va de 2 à 5. Cette procédure de vote imposée par le ministère n'est pas des plus simples. A nous toutes et tous de faire la démonstration qu'elle ne fera pas obstacle à notre expression démocratique pour élire nos représentant.es !

**Dès le 7 NOVEMBRE**, arriveront dans les écoles les notices de vote qui donnent à l'électeur·trice toutes les informations utiles pour se connecter sur le portail élections. Vous avez dû recevoir un mail de l'administration pour vous prévenir et pour nommer un·e référent·e de distribution de ces notices.

**Chaque notice est remise en main propre contre émargement à partir du 7 novembre et jusqu'au 17 novembre 2022.**

Afin de pouvoir voter, chaque collègue devra accéder à son **espace électeur et créer son mot de passe**. À cet effet, **à partir du 13 octobre 2022**, il ou elle recevra sur son adresse mail professionnelle un message contenant un lien à usage unique personnalisé. En cliquant sur ce lien, l'électeur·trice sera redirigé·e vers le portail Elections pour créer et confirmer son mot de passe Elections.

**La période de vote s'étalera du 1<sup>er</sup> décembre au 8 décembre 2022.**

**Dans les écoles de 6 électeurs·trices ou plus, un kiosque de vote** pourra être mis en place. Il s'agit de la mise à disposition d'un ordinateur afin de permettre à chacun·e de voter sur son lieu de travail.

Le ministère n'a pas choisi les modalités les plus simples pour ce vote, aussi pour vous aider dans l'organisation du scrutin, **le SNUipp-FSU sera à vos côtés.**

Nous mettrons à votre service un numéro de téléphone avec des militant-es pour vous répondre pour toute question sur le parcours de vote, vous trouverez sur nos sites des tutoriels et des notices pour aider à voter. Vous pouvez bien sûr nous joindre également à la section départementale **(02 47 61 82 91 – [snu37@snuipp.fr](mailto:snu37@snuipp.fr))**

**Conscient de la surcharge de travail qui touche déjà les directeurs et directrices et de leur rôle dans le fonctionnement quotidien des écoles,** le SNUipp-FSU s'est battu pour obtenir une augmentation du temps de décharge pour toutes et tous et demande la mise en place immédiate d'aides administratives formées et pérennes. Il a encore tout récemment interpellé une nouvelle fois le ministre à ce sujet.

Via notre site dédié, nous mettrons à disposition **des fiches pratiques** complètes sur le déroulement des opérations de vote.

Les représentant.es du SNUipp-FSU à vos côtés

Agnès, Paul, Véro, Elise, Simon, Mariane, Kévin, Marie, Delphine, Jacques, Sandra, Elodie, Léa, Sophie, Christine, Adeline, Mikaella, Laetitia, Carole, France, Véronique, Isabelle